

ARRETE OM/2003 - 13/N° 61

Le Ministre de la culture et de la communication

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et notamment son article 14 ;

VU le décret modifié du 18 mars 1924 pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques ;

VU le décret n° 2002-898 en date du 15 mai 2002 relatif aux attributions du Ministre de la Culture et de la Communication ;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques (3e Section) en date du 23 mai 2002 ;

CONSIDERANT que la conservation des biens désignés ci-après présente au point de vue de l'histoire de la science un intérêt public.

ARRETE

Article 1er - Les biens mentionnés ci-dessous sont classés parmi les monuments historiques (propriété de l'Etat, ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche : ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies).

BOUCHES – DU - RHONE

MARSEILLE – Objets scientifiques de l'observatoire :

- lunette astronomique, dite de Pons, fabrication et montage composites, bois précieux, laiton, verre, début XIXe siècle ;
- lunette astronomique télescopique à 7 tirages, dite à l'italienne, bois, verre, carton, seconde moitié du XVIIe siècle (?) ;
- lunette astronomique à monture équatoriale dite de Bellet, laiton, acier, verre, inscription Bellet, Paris, an XII (1803) ;
- lunette équatoriale dite d'Eichens, avec l'appareillage, dont l'échelle ; verre, laiton, fer, acier, Paris-Munich, 1872 ;
- petit télescope de Short, à miroir de bronze, commandé pour l'Observatoire de Marseille en 1755 ou 1756, dit « télescope de Cassegrain » et ses pièces annexes ; laiton, bronze, verre ;
- télescope de type Gregory, à miroir de bronze et son miroir primaire dit « grand télescope de Short », par James Short, à Londres, acajou, laiton, bronze, donné par Louis XV en 1755 ou 1756 ;
- lunette méridienne, dite de Lennel, par Florimond Lennel, ingénieur du roi et maître-fondeur (1774-1784) portant inscription du fabricant, laiton et verre, fin XVIIIe siècle, restaurée en 1996 par Olivier Morel ;
- télescope à miroir de verre, dit de Foucault, Paris, 1862 (instrument et son miroir), verre, bois, laiton, acier, fonte, restauré en 1984 et 1994 ;
- spectrohéliographe d'Henri Chrétien, verre, laiton, tôle, acier, pièces optiques exécutées par Carl Zeiss, Iéna, 1913 ;

- photomètre à cellules photoélectriques dit de Rougier, laiton, acier, fabriqué à exemplaire unique par Bouty, Paris, 1925 ;
- cercle altazymutal, dit « cercle de Gambey », mécanicien à Paris, laiton, fonte, verre, second quart du XIXe siècle ;
- trigonomètre, dit de Danfrie, laiton, fabriqué par Danfrie, Paris, fin XVIe siècle (?) ;
- graphomètre, dit de Blondeau, laiton, construit par Baptiste Blondeau, fabricant d'instruments au Louvre (1634-1645), deuxième quart du XVIIe siècle ;
- alidade à planchette de Charot, laiton, fabriquée par François Charot, fabricant d'instruments à Paris (1755-1800) ;
- cercle répétiteur dit de Lenoir, laiton, fabrication Lenoir à Paris, 1791 ou 1792 ;
- théodolite de précision, dit de Gambey, laiton, laiton argenté, verre, fabrication Lorieux, à Paris, XIXe siècle ;
- théodolite de précision, dit d'Eichens, laiton, acier, verre, inscription Paris, 1879 ;
- horloge astronomique, dite de Graham, fabricant à Londres, laiton, verre, acier, bois, mercure ; deuxième quart du XVIIIème siècle ;
- deux horloges astronomiques de Berthoud, horloger à Paris, laiton, verre, bois, acier, vers 1800 ;
- horloge astronomique de Lepaute fils, horloger à Paris, laiton, acier, bois verre , première moitié du XIXe siècle ;
- grande méridienne d'Eichens, acier, fonte, laiton, verre, deuxième moitié du XIXe siècle, démontée.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié au préfet du département des Bouches-du-Rhône, au ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, ainsi qu'à la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies, et au directeur de l'observatoire astronomique de Marseille Provence, 2 place Le Verrier, 13248 Marseille cedex 04.

Fait à Paris, le 23 AVR. 2003

Pour ampliation

Le Chef du bureau de la Protection
des Monuments historiques


Francis JAMOT

Pour le Ministre et par délégation
Pour le Directeur de l'architecture et du patrimoine,
et par délégation
Le Sous-directeur des monuments historiques


François GOVEN